

SOMMAIRE

- **Visiteurs médicaux Sanofi-aventis : mobilisation contre un plan social**
- **Airbus : la CGT conteste l'évaluation du comportement des cadres**
- **Perte d'un défenseur réputé du mouvement syndical : Maître Lyon-Caen**
- **Temps de travail : 56 % des français opposés à la fin des 35 heures**
- **Retraites dans l'énergie : vers des aménagements pour les mères**
- **France Télécom : la CGT signe un avenant à l'accord seniors**
- **Réseaux sociaux : les salariés volontiers critiques sur leurs entreprises**
- **« Pour en finir avec le Wall Street Management » : le livre reçoit le prix des lecteurs de la revue RH&M**
- **Soirée-débat de l'Ugict-CGT : autour du livre d'Yves Clot, Le travail à coeur**

ÉDITO

LE GRAND DESSEIN D'UNE PRÉCARITÉ SYSTÉMATISÉE



A moins de demander l'asile politique aux Inuits et d'émigrer sur la banquise sans télévision, ni journaux, ni radio, il va falloir nous habituer d'ici 2012 à des assauts de provocation, des outrances populistes de la part d'une majorité présidentielle en panne dans les sondages et en grandes difficultés. Quelles que soient les motivations profondes de l'ancien ministre de la Fonction publique, Christian Jacob, ses propos sur « l'embauche à vie » des fonctionnaires n'arrivent pas par hasard et même si elles ont été nuancées, il reste qu'elles arrivent à un moment où doivent s'ouvrir des négociations (le 11 janvier) entre les syndicats et le gouvernement au sujet de la précarité dans la Fonction publique. Que Christian Jacob soit le président du groupe UMP à l'Assemblée, ne peut que renforcer les craintes. L'Union générale des fédérations de fonctionnaires CGT par la voix de son secrétaire général, Jean-Marc Canon a jugé ses propos « démagogiques » et « à côté de la plaque » [...] « S'il s'agit de recruter des agents en CDD,

je dis et redis qu'il y en a déjà plus que dans le privé », a-t-il martelé. « Ou alors, il faut nous dire que sa vision du marché du travail, public ou privé, c'est de n'avoir que des agents précaires recrutés sur CDD », a-t-il ajouté. « S'il s'agit de dire que des fonctionnaires peuvent au cours de leur carrière avoir des rebonds professionnels, changer d'emploi », il « existe tout un ensemble de dispositifs ». Quant à aligner les fonctionnaires sur le droit commun par souci d'équité, il faut être clair, la précarité est si massive dans la Fonction publique qui emploie plus d'agents en CDD que dans le privé. Les propos de Christian Jacob doivent inquiéter les fonctionnaires et agents publics les plus qualifiés car le gouvernement n'a pas fait mystère de sa volonté d'introduire dans le futur projet de loi sur la précarité dans la Fonction publique la création d'un « contrat de projet », parfois appelé contrat d'objectifs. Alors, on peut se réfugier dans le déni et penser que le chef de file des députés de la majorité a lâché un ballon d'essai pour tester les positions syndicales. Mais on peut aussi légitimement s'inquiéter de la création de tels contrats précaires par les pouvoirs publics et les collectivités territoriales que par la suite le Medef demandera à généraliser aux salariés du privé. Et l'on verra ainsi des ingénieurs, des cadres et techniciens, des médecins effectuer des missions ponctuelles, sans aucune garantie et surtout avec une aliénation complète de leurs droits fondamentaux de citoyens. Des fonctionnaires dont les politiques pourront exiger sans vergogne une allégeance complète et une abdication de tout esprit critique. On glisserait ainsi tranquillement vers une conception états-unienne de la Fonction publique où les fonctionnaires valent au rythme des élections. On voit bien que derrière cette saillie démagogique, c'est un autre modèle social et politique qui se dessine. Il n'impacterait pas que les fonctionnaires. Jacob dit tout haut, ce dont Parisot rêve d'appliquer dans les entreprises.

Visiteurs médicaux Sanofi-aventis : mobilisation contre un plan social



A l'appel d'une intersyndicale (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, Pharmacadres, Solidaires, Unsa et Usapie), plusieurs centaines de salariés de Sanofi-aventis ont manifesté mercredi, à Paris, Bordeaux et Montpellier contre un plan de 575 départs de salariés, essentiellement dans la visite médicale, dans le cadre d'un plan d'économie touchant toutes les activités du laboratoire. Les départs se répartissent pour 497 parmi les 1 860 visiteurs médicaux et pour 78 parmi les salariés du siège. Des préretraites et des reconversions professionnelles sont prévues par l'entreprise. Les visiteurs médicaux de Sanofi, qui étaient encore près de 2 500 en octobre 2008, sont aujourd'hui 1 860. Ils

devraient n'être plus qu'environ 1 300 après ces nouvelles suppressions de postes. Les syndicats du groupe avaient déjà organisé un rassemblement le 9 décembre dernier.

Airbus : la CGT conteste l'évaluation du comportement des cadres

La CGT et la direction d'Airbus se sont affrontées jeudi en justice à Toulouse où le syndicat réclamait l'interdiction des critères de comportement dans l'octroi des primes aux cadres alors qu'Airbus revendique d'évaluer leur défense des « valeurs » de l'entreprise. L'avocate du syndicat a réclamé que la prime qui doit être accordée en avril 2011 au titre de l'année 2010 « ne dépende que de la tenue des objectifs, à l'exclusion de tout critère comportemental ».

L'entretien annuel permettant de fixer la « part variable » de la rémunération des cadres existait depuis 2003, d'abord pour le premier cercle autour de la direction générale, puis pour 240 cadres dirigeants. Ce système « Prospect » évaluait la réalisation des objectifs mais aussi la manière de diriger les équipes et de propager dans le personnel les « valeurs de l'entreprise ».

L'extension du système, informatisé et rebaptisé « P et D » en 2008 et généralisé en 2010 aux 5 000 cadres des usines françaises de Toulouse, Nantes et Saint-Nazaire (et aux 5 000 du siège social de Toulouse), est à l'origine du conflit. « On peut évaluer un comportement qui est nécessaire à la fonction (...) on ne peut pas demander à un cadre de vivre selon + l'airbus way + », a affirmé M^e Boussard-Verrechia.

Lorsque le CCE a été consulté au début 2008, « il n'y a eu aucun mot sur les critères comportementaux », a expliqué l'avocate, dénonçant l'apparition ultérieure de recommandations sur la capacité à « agir avec courage », ou à « promouvoir l'innovation »...



Perte d'un défenseur réputé du mouvement syndical : Maître Lyon-Caen



La CGT vient de rendre hommage à Maître Arnaud Lyon-Caen, décédé le 3 janvier à l'âge de 84 ans. Celui-ci mit ses immenses talents de juriste de grande renommée au service des salariés et du mouvement syndical, aussi bien sur de grands dossiers emblématiques que pour la défense au quotidien des travailleurs. Il fut l'avocat de l'UGICT à différentes reprises, notamment pour le respect du droit des cadres à l'AGIRC et lors de l'action pour la RTT. Quelques jours avant sa mort, il défendait l'ancien procureur général de Riom, Marc Robert, démis de ses fonctions et muté à la Cour de cassation par la chancellerie en juin 2009, après avoir publiquement critiqué la suppression du juge d'instruction. Le 30 décembre, le Conseil d'État a donné raison au magistrat en annulant cette mutation irrégulière.

Le 30 décembre, le Conseil d'État a donné raison au magistrat en annulant cette mutation irrégulière.

Temps de travail : 56 % des français opposés à la fin des 35 heures



Un sondage exclusif *l'Humanité-Harris Interactive* publié le 7 janvier indique que plus de la moitié des Français (56 %) sont opposés à la suppression des 35 heures. Et ce chiffre monte à 77 % dès lors que l'on interroge les salariés qui en bénéficient. Ils sont par ailleurs 51 % à estimer que la productivité des salariés n'augmenterait pas en cas de suppression du dispositif et 55 % pensent même que la suppression des 35 heures serait facteur de détérioration des conditions de travail sans pour autant générer la relance de la croissance. Ce sondage vient à point dans le débat qui s'est ouvert sur le temps de travail. Sur ce sujet, s'exprimant dans l'émission de Jean-Michel Apatie sur RTL le même jour, Bernard Thibault a estimé que « *le temps de travail va être de nouveau d'actualité, mais pour une raison qui n'a pas encore été abordée puisqu'il se trouve que le Comité européen des droits sociaux vient*

de déclarer la loi française sur le temps de travail de Xavier Bertrand non conforme à la charte européenne des droits sociaux », notamment sur le forfait jour et les astreintes. « *Ce n'est pas vers un abandon de la référence aux 35 heures que nous allons aller (...) c'est pour avoir un accord plus conforme au droit européen* », a-t-il lancé.

Retraites dans l'énergie : vers des aménagements pour les mères

Les fédérations CGT et CFDT de l'énergie ont organisé jeudi un rassemblement à l'occasion de la réunion de la Caisse nationale des industries électriques et gazières, qui a donné un avis favorable sur les projets de décret sur les retraites, malgré l'opposition des dix représentants syndicaux. Lors de la réunion, un représentant du ministère du Travail a annoncé qu'il réfléchissait à des mesures « *en sifflet* » (entrant en vigueur progressivement) pour les mères de famille d'un ou deux enfants. Lors de la réforme des régimes spéciaux en 2008, un accord négocié avec les syndicats avait sauvegardé une partie des avantages pour les mères, le droit de partir un an plus tôt pour celles qui ont un enfant et trois ans plus tôt pour celles qui ont deux enfants. « *Le projet de décret supprimait cette particularité, mais le représentant du ministère a affirmé qu'un lissage serait étudié* », a confirmé Langlard (CGT-énergie). « *Faute de quoi du jour au lendemain des mères de deux enfants, pourraient se retrouver avec 5 ans à travailler en plus* » et partir à 62 ans au lieu de 57. Par ailleurs, en matière de pénibilité, les salariés, qui jusqu'à présent devaient justifier de 15 ans de services actifs (c'est-à-dire de services pénibles et difficiles) à 100 %, pour pouvoir partir 5 ans plus tôt en retraite, devront désormais justifier de 17 ans, prévoyait le projet de décret. Sur ce point, le représentant du ministère n'a rien annoncé, selon la CGT et la CFDT.



France Télécom : la CGT signe un avenant à l'accord seniors

Quatre syndicats de France Télécom, dont la CGT, ont signé un avenant à l'accord « seniors » conclu au sein du groupe en 2009, qui atténue l'impact de la réforme des retraites et permet aux salariés de 57 ans d'entrer dans un dispositif de temps partiel senior. L'accord senior prévoyait que tout salarié volontaire disposant d'une ancienneté dans le groupe de 15 ans et pouvant prétendre à une retraite dans les trois ans pouvait entrer dans un dispositif de temps partiel.

Concrètement, un senior qui intègre le dispositif à 57 ans pouvait par exemple travailler à mi-temps pendant trois ans avant sa retraite, en étant payé 80 % de son salaire brut (avec une prise en charge des cotisations retraite à 100 % par l'entreprise). Mais avec le recul de deux ans de l'âge légal de départ en retraite, c'est à partir de 59 ans et non plus 57 ans, que les seniors pouvaient entrer dans le dispositif. Au total, plus de 8 000 salariés du groupe perdaient la possibilité de bénéficier du temps partiel seniors (TPS), qui concernait potentiellement 22 000 personnes. Pour Christian Mathorel (CGT), l'avenant présente « des avancées qui neutralisent les conséquences de la réforme, voire améliorent la situation des salariés concernés ».



Réseaux sociaux : les salariés volontiers critiques sur leurs entreprises



Un salarié sur cinq (21 %) évoquant son entreprise sur les réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter émet une opinion le plus souvent négative, selon un sondage Viavoice pour l'agence de communication digitale Hopscotch publié jeudi. Les hommes le font plus volontiers que les femmes (18,9 % contre 11,9 %), les jeunes plus que les seniors (26,4 % des 18-24 ans contre 5,8 % des 50-64 ans), les cadres plus que les ouvriers (21,1 % contre 8,4 %) et les salariés du privé davantage que ceux du public (16,6 % contre 13,3 %). Seuls 12 % sont dans une entreprise ou institution qui a défini des règles ou une charte concernant l'expression de ses salariés sur les réseaux sociaux (pas de règles ou charte pour 77 %, 11 % ne se prononcent pas). Les salariés du public semblent mieux armés que ceux du

privé, puisque 18,7 % sont sensibilisés par une charte ou un guide, contre 8,6 % dans le privé. Enfin, 64 % estiment qu'au cours des années qui viennent, les critiques des entreprises par leurs salariés seront de plus en plus répandues sur les réseaux sociaux.

« Pour en finir avec le Wall Street Management » : le livre reçoit le prix des lecteurs de la revue RH&M

A l'occasion du prix du livre de la revue RH&M (Ressources humaines et management) - *Management et innovation 2010*, le prix des lecteurs a été attribué au livre « *Pour en finir avec le Wall Street management* » coécrit par les secrétaires généraux de l'Ugict-CGT, Marie-José Kotlicki et Jean-François Bolzinger. Si une telle rencontre entre syndicalisme CGT, management et fonction RH est inédite, elle s'inscrit dans la volonté de l'Ugict-CGT de poursuivre une mise en lien de toutes celles et tous ceux qui cherchent à promouvoir d'autres voies pour un mode de management permettant l'épanouissement au travail. L'Ugict-CGT fêtera donc la remise de ce prix le vendredi 14 janvier à 12 h 30 à la Bourse du Travail CGT à Montreuil.



Soirée-débat de l'Ugict-CGT : autour du livre d'Yves Clot, **Le travail à coeur**

L'Ugict-CGT organise une soirée-débat
avec **Yves Clot** autour de son livre :

Le travail à coeur

POUR EN FINIR AVEC LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Jeudi 13 janvier 2011 de 17 h 30 à 19 h 30

Salle Mezzanine - Hall des fédérations

Complexe CGT - 263 rue de Paris, 93100 Montreuil

(Métro ligne 9 - Porte de Montreuil)

Yves Clot est titulaire de la chaire de psychologie du travail au CNAM. Il a notamment écrit : « **Le travail sans l'homme** » et « **Travail et pouvoir d'agir** ».

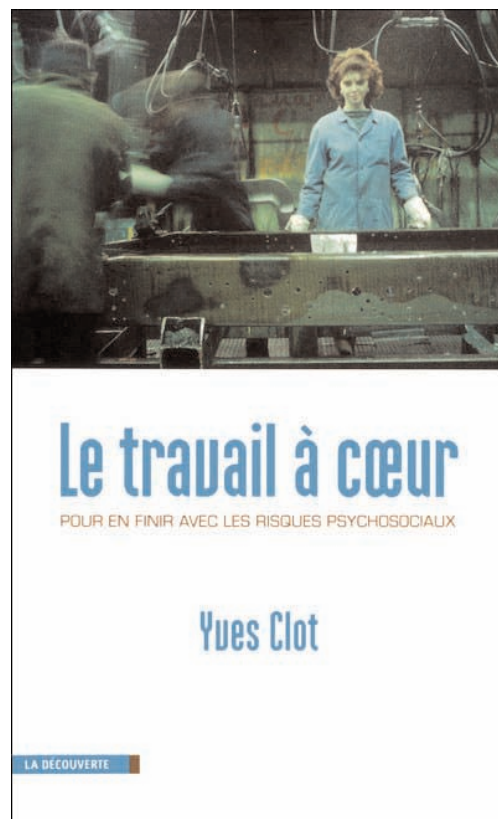
Dans son dernier ouvrage, **Le travail à coeur**, **Yves Clot** prend à bras le corps la question de la souffrance au travail. Dans cet essai particulièrement documenté, fondé sur de nombreuses interviews dans différents milieux professionnels, le professeur entend surtout montrer ce qui est à l'origine des maladies psychosomatiques liées au travail.

Il avance avec force que c'est avant tout le travail lui-même qui doit être interrogé.

C'est lui qu'il faut soigner de toute urgence sans quoi les différentes mesures, lois, commissions et recommandations ne seraient qu'attitudes compassionnelles pour se donner bonne conscience.

Yves Clot s'interroge sur ce que peuvent faire et ce que devraient faire, ce qu'elles ne font pas ou trop peu, les organisations syndicales sur ce terrain du « *travail bien fait* », seule source de satisfaction susceptible d'éliminer la souffrance au travail.

Nous verrons dans le débat si notre activité sur ce terrain et nos propositions pour changer les organisations actuelles du travail, le management, correspondent à ces propositions.



Le débat est ouvert à toutes et à tous. Venez nombreux !